



Agenda 21 de Portes Lès Valence

Compte rendu de l'Atelier de diagnostic n°5 :
L'Economie au Service de l'Homme et de l'Environnement

Mardi 16 juin 2009

Mairie – Salle des Mariages

Etaient présents :

Mr ALIBENALI – KDI MERLIN

Mr BELLAMY – ENTREPRISE 26

Mr BOCHATON – Maire Adjoint chargé de l'emploi, de l'économie, de l'insertion et de l'intercommunalité

Mr BONNARDEL – TRANSPORTS GONDRAND

Mr CHAZEL – KDI MERLIN

Mr DESCOMBES – CCI de la Drôme

Mr DEWISE – Société DEWISE

Mr FANTON – MATDOC

Mr FONTAINE – Société CLAUSE

Mr GUIBERT – IDEX ENERGIES

Mr LAURENT BOURGE – Maire Adjoint chargé des Finances et du Personnel

Mme MARIAC – Responsable du Service Economique

Mr MARINIER – Société RANGEVAL

Mr MASSON – KEOLIS DROME

Mr PLATON – DHL EXPRESS

Mr REY – TRANSPORTS GONDRAND

Mr VEYRUNES – GEST'ECO

Mr VIE – RESIDENCES TRIGANO

Mr VYE – Chargé de mission Développement Durable



Ce premier atelier de travail entre des entreprises portaises et des représentants de la Ville de Portes les Valence a permis de faire un tour d'horizon rapide et non exhaustif de quelques pratiques de développement durable mises en œuvre tant par les entreprises que par la Ville et de dégager ainsi quelques enjeux d'actions à conduire en partenariat. Nous citerons en particulier :

- La gestion des déchets des entreprises,
- La gestion environnementale des zones d'activités,
- L'amélioration des déplacements doux au sein des zones et entre les zones et les autres parties de la ville,
- La mutualisation de certaines pratiques existantes permettant de les diffuser auprès du plus grand nombre d'entreprises,
- La sensibilisation à des pratiques telles que l'éclairage, les économies d'énergie,...

Ce temps de travail sera suivi à l'automne d'un deuxième permettant de dégager des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les années à venir.

La synthèse est présentée à partir des pratiques étudiées et contenues dans le document remis en séance.

Les actions de la commune

Pratiques diagnostiquées	Niveau	Evaluation
Stratégie de développement économique	III	1
Sensibilisation des acteurs économiques à des pratiques respectueuses de l'environnement	I	1
Optimisation des déplacements et des transports liés aux activités professionnelles	II	1
Gestion des relations avec le monde économique	I	2
Soutien au développement d'activités économiques	II	2
Actions de réduction des pollutions et des nuisances	II	2
Technologies de l'Information et de la Communication	II	2

La commune de Portes-lès-Valence a récemment démarré une démarche en direction des entreprises. Cette démarche qui consiste à interroger les entreprises sur leurs pratiques et leurs besoins dans différents domaines devrait permettre à terme de définir une stratégie de développement économique en relation avec les entreprises du territoire. Elle en est donc au début d'un processus, ce qui explique les notations attribuées sur les pratiques proposées à la discussion. Les moyens sont aujourd'hui mis en œuvre pour que les marges de progrès identifiées fassent l'objet d'actions concrètes. La démarche Agenda 21 va également contribuer à identifier ces actions.

Analyse par pratique diagnostiquée :

- Gestion des relations avec le monde économique

Historiquement, la municipalité avait peu de contacts avec les entreprises notamment les plus petites. Aujourd'hui, les élus de la commune de Portes-lès-Valence manifestent une réelle volonté d'œuvrer pour le dynamisme économique à l'échelle communale. Ceci se traduit par la création récente du service économique en 2008. Ce dernier a les compétences pour mettre en place la stratégie de développement économique qui sera arrêtée par l'équipe municipale. Le service s'appuie notamment sur un dispositif de veille sur l'économie locale et l'emploi.

Actuellement, il a rencontré plus de 50 entreprises afin de mieux connaître leurs attentes et perspectives. Ceci peut conduire à leur apporter un soutien dans leurs démarches ou à les orienter auprès des interlocuteurs compétents tels que Valence Major, la CCI de la Drôme,...

Cette démarche est bien perçue par les chefs d'entreprises qui espèrent qu'elle s'inscrira dans la durée car dans ce domaine l'action dans le temps est capitale.

Certains évoquent par ailleurs la nécessité que la commune intervienne auprès d'entreprises qui rencontrent des difficultés, en particulier dans le domaine environnemental, comme c'est le cas aujourd'hui.

Enfin, la qualité des zones d'activité est également soulevée : infrastructures, paysagement, entretien, ... Une action concertée entre la collectivité et les entreprises devrait être envisagée.

- Soutien au développement d'activités économiques :

Les représentants d'entreprises stipulent que ce domaine relève d'une manière générale soit d'autres intervenants telle la CCI soit de leurs compétences propres. Certaines actions plus spécifiques sont portées par la Municipalité (récemment : soutien au développement de la multi-modalité entre fret fluvial, ferroviaire et routier).

- **Stratégie de développement économique :**

La logique jusque là de la collectivité était de répondre à une problématique plutôt que de l'anticiper et de l'inscrire dans une stratégie à moyen terme. Avec l'étude réalisée auprès des entreprises, le service économique proposera un ensemble d'actions prioritaires à conduire dans un cadre stratégique afin de rendre lisible l'action de la commune.

- **Actions de réduction des pollutions et des nuisances :**

Les actions concernant les déchets relèvent principalement de la compétence de Valence Major. Toutefois, la collectivité a mis en œuvre des actions à son échelle en ce qui concerne les déchets du marché (amélioration de la gestion et du tri des déchets, sensibilisation des forains) et la sensibilisation des scolaires. Des progrès restent à accomplir en ce qui concerne les déchets des entreprises. Les représentants des entreprises pointent certains manques importants : horaires inadaptés d'ouverture de la déchetterie, absence de collecte sélective de certains déchets (bois, déchets spéciaux...). Si la gestion des déchets des professionnels ne relève pas de la compétence de la ville des actions d'information/sensibilisation pourraient être menées, un besoin étant identifié par le service économique.

Certains regrettent également le manque de réactivité de la commune face aux pollutions ou nuisances générées par certaines entreprises.

- **La sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement auprès des acteurs économiques :**

La logique jusque là de la collectivité était de répondre à une problématique plutôt que de l'anticiper. Cependant, avec l'étude réalisée auprès des entreprises, le service économique a relevé des questionnements de celles-ci par rapport à l'environnement et au développement durable.

Il est notamment mentionné la question de l'éclairage des zones d'activité et des entreprises elles-mêmes et celles des consommations énergétiques. Des actions de sensibilisation et des actions collectives pourraient être initiées par la commune dans ce domaine.

Celles-ci souhaiteraient effectivement être sensibilisées pour pouvoir répondre au mieux aux enjeux réglementaires et commerciaux auxquels elles sont confrontées. Des démarches pourraient être amorcées en ce sens.

- **Optimisation des déplacements et des transports liés aux activités professionnelles :**

Les déplacements se font essentiellement par l'utilisation de la voiture. Les représentants des entreprises soulignent la difficulté dans l'organisation des transports liée à la spécificité des horaires des entreprises. Les participants s'accordent cependant pour dire que des besoins existent et que l'Agenda 21 est l'occasion de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce domaine.

Par ailleurs, le manque d'aménagements pour faciliter les déplacements doux (vélo, piétons) au sein des zones et entre elles et le reste de la commune est manifeste.

- **Le développement des TIC :**

La commune de Portes-lès-Valence a mis en place des actions concernant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication essentiellement en direction des habitants (site internet...). L'accès facilité de tous, y compris des entreprises, aux TIC et au Très Haut Débit est une priorité à poursuivre.

Les actions des entreprises

	Niveau	Evaluation
Gestion environnementale du transport des salariés	III	1
Intégration de l'entreprise dans le paysage	II	1
Bâtiments économes et durables	III	2
Préférence pour des fournisseurs « développement durable »	III	2
Achats éco-responsables	II	2
Education / sensibilisation des salariés au DD	I	2
Eco-conception des produits	IV	2
Lutte contre le gaspillage / économies d'énergie et de matières premières	I	3
Diminution des nuisances / retraitement / recyclage	I	3
Intégration d'objectifs environnementaux dans la stratégie	II	3

Les entreprises portoises ont pour certaines d'entre elles mis en œuvre des actions tendant à mieux prendre en compte les principes d'un développement durable. Certaines d'entre elles sont notamment certifiées ISO 14001. Il s'avère qu'actuellement ces pratiques portent essentiellement sur la dimension environnementale du développement durable, aucune n'étant véritablement engagée dans une démarche globale de Responsabilité Sociale et Environnementale. L'action engagée par la Ville de Portes Les Valence, tant par le service économique que dans le cadre de l'Agenda 21, devrait contribuer à renforcer ces actions et surtout les démultiplier auprès des entreprises.

Analyse par pratique diagnostiquée :

- Achats éco-responsables

Des efforts sont faits sur les achats de consommables de bureau éco-responsables. Le coût de certains de ces produits est cependant un frein à prendre en compte. Or, il semble qu'aucun groupement d'achats n'existe permettant le cas échéant de réaliser des économies d'échelle. Une action de ce type sur certaines zones d'activités pourrait être envisagée.

- Préférence pour des fournisseurs « développement durable »

Certaines entreprises du territoire sont certifiées ISO 14001 ou sont engagées dans des démarches de ce type. Elles veillent donc au respect de critères environnementaux par leurs fournisseurs. Pour d'autres, l'achat des emballages fait l'objet d'une attention particulière. Pour d'autres encore, la mise en œuvre de la directive REACH conduit à prendre en compte cet aspect dans leurs politiques d'achat. Malgré cela, ces pratiques restent relativement marginales parmi les entreprises portoises et essentiellement concentrées sur la dimension environnementale du développement durable. Un enjeu d'information et de partage des « bonnes pratiques » en la matière existe donc sur le territoire.

- Gestion environnementale du transport des salariés :

La gestion des transports des salariés n'est pas considérée actuellement comme un véritable enjeu pour les entreprises portoises notamment en raison des horaires différents, voire décalés et atypiques des salariés de

certaines d'entre elles. Cependant, certaines d'entre elles sont sensibles à cette question et envisagent des réflexions sur le co-voiturage notamment. Une réflexion, en lien avec les collectivités compétentes, pourrait être conduite afin de bâtir une stratégie en la matière avec en particulier la mise en place d'aires de co-voiturage. Elle devrait s'attacher également au développement d'autres pratiques de déplacement avec notamment la mise en service de pistes cyclables.

- **Lutte contre le gaspillage / économies d'énergie et de matières premières :**

Les entreprises présentes mentionnent toutes leur sensibilité à cette question non seulement pour des raisons environnementales mais également pour des motifs économiques : la diminution des consommations de tout type permettant de réaliser des économies. C'est particulièrement le cas pour les entreprises de transports qui veillent aux consommations de carburant et pour certaines d'entre elles ont le projet de former leurs chauffeurs à l'éco-conduite. Par ailleurs, il semble qu'une seule entreprise ait réalisé un bilan carbone lui permettant de mesurer ses émissions de GES et de se fixer ainsi des objectifs de progrès en matière d'économie d'énergie.

- **Diminution des nuisances / retraitement / recyclage : respect des normes :**

Quelques entreprises connaissent des difficultés liées aux nuisances qu'elles génèrent. C'est notamment le cas d'Entreprise 26 depuis la mise en œuvre de sa station d'enrobage. Certains considèrent même que les activités du SYTRAD présentent un danger environnemental. Le rôle de la Ville dans un tel cas est à la fois de jouer un rôle de médiateur entre l'entreprise et les riverains et d'accompagner l'entreprise, qui représente un enjeu important en termes d'emploi et d'activité, dans sa démarche de réduction de ses nuisances et de faire connaître ses actions pour y remédier. Une action globale conduite entre la Ville et les entreprises pourrait être envisagée dans le cadre de l'Agenda 21.

- **Intégration de l'entreprise dans le paysage :**

La plupart des participants s'accordent pour dire que cette question n'a pas fait l'objet d'attentions particulières jusque là. Plus globalement, la qualité de certaines zones d'activité est posée. Une action sur l'intégration paysagère serait donc insuffisante, il s'agirait donc d'aborder le fonctionnement et l'entretien des zones d'activité dans leur ensemble.

- **Intégration d'objectifs environnementaux dans la stratégie de l'entreprise :**

Cette préoccupation répond à la fois à des enjeux environnementaux et économiques. Elle se concrétise dans une diversité d'actions conduites : récupération et recyclage des huiles, formation à l'éco-conduite, mise en place d'outils de suivi des consommations, intégration des coûts environnementaux dans le coût global des certains investissements, mise en place de procédures de fonctionnement intégrant des objectifs environnementaux. Une diffusion de ces pratiques apparaîtrait intéressante afin d'augmenter les effets produits localement.

Pour certaines entreprises, l'intégration d'objectifs environnementaux contribue à leur image. C'est notamment le cas dans le domaine des transports ; certaines entreprises faisant partie de grands groupes déclinant les objectifs stratégiques de leur groupe dans ce domaine.

- **Education / sensibilisation des salariés au développement durable :**

Quelques pratiques de sensibilisation ou de formation ont été mises en œuvre par certaines entreprises. C'est le cas notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (gestion des déchets de chantier par exemple) et en matière de conduite (projets de formation à l'éco-conduite) dans des entreprises de transport. Les chambres consulaires peuvent le cas échéant apporter leur contribution dans ce domaine.

- **Bâtiments économes et durables :**

Peu d'entreprises disposent de bâtiments HQE voire même ont mis en œuvre des actions tendant à améliorer leur performance énergétique. Il s'avère pourtant que pour certaines la mauvaise qualité de l'isolation thermique pose problème dans leur process de production les obligeant à mettre en place des systèmes de climatisation coûteux au plan financier et environnemental. Dans ce domaine, des entreprises pointent des besoins importants. Par ailleurs, des dispositifs de soutien technique et financier existent. Un besoin d'information et de sensibilisation est en conséquence exprimé qui pourrait faire l'objet d'actions dans le cadre de l'Agenda 21.

- **Eco-conception des produits**

Certaines réglementations imposent la mise en œuvre de processus d'éco-conception des produits. C'est notamment le cas pour les entreprises concernées par la directive REACH. Par ailleurs, certaines entreprises ont mis en œuvre une organisation qui prend en compte tout ou partie d'un process de ce type (démarche HQE, ...). C'est notamment le cas lorsqu'elles mettent en place une procédure de traçabilité de la production de déchets en phase de production. Il s'avère cependant que peu d'entreprises ont une approche globale de ce type. Des actions de sensibilisation avec des organismes spécialisés seraient des pistes à creuser afin de diffuser une « culture » de l'éco-conception auprès des entreprises locales.